



**MAIRIE**  
**LES GRAS**

**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 Novembre 2023**

L'an Deux Mille vingt-trois le 27 du mois de novembre à vingt heures quinze en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de LES GRAS, à la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : ANDRE Yannick, BELOT Corinne, CERF Guillaume, JACQUET Bernard, LAMBERT Julie, LENOIR Fabien, MARGUET Virgile et RENAUD Alain.

Étaient absents(es) et excusés(es) GARNACHE BARTHOD Louis procuration à LENOIR Fabien, MAHON Loïc procuration à JACQUET Bernard et NICOLAS Martine procuration à MARGUET Virgile.

Étaient absents (es) : BARON Ludivine et COTE COLISSON Éric

La séance a été ouverte sous la présidence de M. JACQUET Bernard, Maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire LAMBERT Julie.

**Lecture et approbation du Procès-Verbal de la réunion du 2 Novembre 2023**

**Commission Bâtiments communaux et Cimetière**

- Modification de la DCM 01092023 du 14 septembre 2023 concernant la vente de la maison 1 rue de l'abbé Monnin, Le prix de la réfection du mur doit être intégré dans le prix de vente, l'argent sera gardé chez le notaire en attendant la conclusion du Tribunal. **DCM à l'unanimité**
- Une réunion est programmée le jeudi 14 décembre à 20h15 pour présenter au Conseil municipal le projet d'aménagement de la maison Pariney.
- Renouvellement de l'adhésion de la commune à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique et signature d'une convention avec le SYDED. **DCM à l'unanimité**
- La commission propose les tarifs des emplacements au columbarium et Jardin du souvenir dans le cimetière communal. Les tarifs sont : Emplacement au columbarium (2 places) 1300 €/ Jardin du souvenir (1 place) 150€. Le renouvellement de l'emplacement au columbarium pour 30 ans est fixé à 200 €. **DCM à l'unanimité**
- Attribution de 2 emplacements au Columbarium au cimetière à M. et Mme NAUDON François pour un montant de 1300 € par emplacement soit 2600 €. **DCM à l'unanimité**

**Commission Scolaire et Périscolaire**

- Suite à la réunion du Conseil d'école, la Directrice demande à rencontrer les élus pour échanger sur la charte de la laïcité au sujet de la présence de la Vierge sur le toit de l'école.
- La commission Bâtiment va demander des devis concernant le changement des portes extérieures au niveau de la Rue de l'Abbé Monnin.

**Commission Employés communaux**

- Le Maire expose que la commune peut instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.  
Pour être éligibles à la prime, les agents doivent :
  - avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er

- janvier 2023 ;
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
  - avoir perçu une rémunération brute ne dépassant pas 39.000 euros sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (soit 3.250 euros en moyenne par mois), sachant que la garantie individuelle de pouvoir d'achat (Gipa) et la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées ne sont pas à prendre en compte.
- Le montant de la prime est entre 300 € et 800€ et il est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi. **DCM à l'unanimité**

### Commission Eau, Voirie, Sécurité routière et Eclairage public

- Présentation et validation du contrat avec Gaz et Eau pour la gestion du réseau d'eau potable en remplacement de la Société OGELEC. **DCM à l'unanimité**
- Suite aux problèmes d'eau potable dans le chalet de M. COMBAL-WEISS aux Seignes, la commune autorise ce dernier à se raccorder au réseau à ses frais.

### Commission Matériel, Travaux, Embellissement et Environnement

- Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine. La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 50 m<sup>2</sup> environ sur la parcelle communale cadastrée **ZD N°19**, située **Lieudit "Champ Bozon"**, la proposition est la suivante :
  - le montant de l'indemnité de réservation de **1 800 €** (200 € versés à la signature+8x200 €/an)
  - une avance de loyer d'un montant de **12 000 €** (versés à la signature), imputable à hauteur de 1 000 € par an et sur toute la durée de la convention (soit sur 12 ans)
  - un loyer annuel de **4 000 € brut** (soit **3 000 € net** de la reprise d'avance comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujetti) avec une indexation fixe annuelle + **0,5%**.

VALOCÎME versera **1 000 €** à une association au choix de la commune. **DCM à l'unanimité**

- Achat d'un écran TV (montant 1563.99€ TTC) pour la salle du Conseil Municipal, une demande de subvention au titre de la DETR sera effectuée. **DCM à l'unanimité**

### Commission SLC, Fêtes et cérémonie

- Un apéritif de Noël sera organisé pour les employés communaux, leurs conjoints et les conscrits le jeudi 28 décembre 2023 à 18h30. A cette occasion, M. le Maire remettra un drapeau et les clairons aux conscrits.
- Pour le Téléthon le vendredi 8 et samedi 9 Décembre, la commune est inscrite pour tenir le bar à Champagne, un planning est disponible au secrétariat de Mairie pour les volontaires.

### Divers et courriers

Une demande de délais concernant les ZAER doit être demandé, l'Etat nous demande d'identifier sur la commune des Zones d'accélération pour les énergies renouvelables. Le délai donné était pour le 31 décembre 2023, donc des délais impossibles à tenir. Aussi, en concertation avec les autres communes, l'association des maires de France nous propose un courrier commun demandant un délai supplémentaire. Ce courrier vise surtout à nous protéger, en effet sans réponse dans les temps, la préfecture pourrait décider pour nous. Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du dossier valide la demande de délais ZAER au 30 avril 2024 et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à celle-ci. **DCM à l'unanimité**

### Prochain conseil municipal

Séance levée à 22h30

Le Maire,

